



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2026-024**

Séance du 23 février 2026

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Thorens-Glières sise 9 place de la république – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 2 - Votants : 27

OBJET : ADOPTION DE L'ANNEXE À LA CHARTE DU BÉNÉVOLE EN BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMUNE DE FILLIÈRE POUR ENCADRER L'ACCUEIL DES MINEURS BÉNÉVOLES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J.-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M.-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J.-S. – FILLION L. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J.-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J.-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : JACOB C. (pouvoir à J.-Y. RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – HERAUD T. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : PONTAIS M.

Entendu l'exposé suivant :

La bibliothèque municipale de Fillière, conformément à ses missions de service public, s'appuie sur l'engagement de bénévoles pour enrichir son offre culturelle et renforcer son ancrage local. Depuis l'adoption de la charte du bénévole en novembre 2023, un cadre clair a été établi pour encadrer les missions des bénévoles adultes. Cependant, l'accueil de mineurs bénévoles nécessite des dispositions spécifiques, afin de garantir leur sécurité, leur accompagnement et la conformité avec les obligations légales en matière de protection de l'enfance.

La présente délibération propose donc l'adoption d'une annexe à la charte du bénévole, dédiée à l'encadrement des mineurs (*annexe point 13 annexe charte bénévoles mineurs*). Ce texte précise les conditions d'accueil, les modalités d'encadrement et les droits et devoirs applicables aux mineurs bénévoles, en complément des règles générales déjà en vigueur. Il s'agit de répondre à une demande croissante de jeunes souhaitant s'impliquer, tout en assurant un cadre sécurisé et adapté à leur âge.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2021-171 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-127, du 14 novembre 2022 approuvant le règlement intérieur de la bibliothèque ;

Vu la délibération n°2023-120 du 13 novembre 2023 portant adoption de la charte du bénévole en bibliothèque de la commune de Fillière.

Considérant la candidature de mineurs pour exercer des fonctions de bénévole au sein de la bibliothèque municipale ;

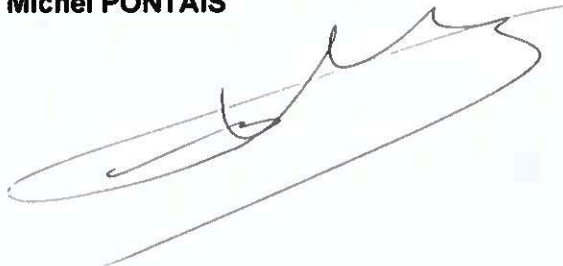
Considérant la nécessité d'encadrer spécifiquement l'accueil des mineurs bénévoles, afin de garantir leur sécurité, leur accompagnement et la qualité de leur engagement, dans le respect des valeurs de service public et des règles de protection de l'enfance ;

Considérant que cette annexe vise à compléter la charte du bénévole existante, en précisant les conditions d'accueil, d'encadrement et de suivi des mineurs bénévoles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire à signer les conventions de collaborateurs bénévoles et les annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le secrétaire de séance
Michel PONTAIS



Le Maire
Christian ANSELME



ANNEXE A LA CHARTE DES BENEVOLES EN BIBLIOTHEQUE DE FILLIERE CHARTRE DES MINEURS BENEVOLES

En cas de bénévole mineur, la présente annexe s'applique. Le mineur ne signe que l'annexe. Les engagements cités dans le corps de la charte ne s'appliquent pas aux bénévoles mineurs.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le mineur peut devenir bénévole, sous réserve d'être muni de l'autorisation parentale et d'acceptation de la charte du bénévolat en bibliothèque.

Un rendez-vous entre les parents, le jeune mineur et le bibliothécaire est obligatoire avant tout engagement.

MISSIONS DU MINEUR BENEVOLE

A choisir par le mineur :

- Accueil et information du public au moment des heures de présence de la bibliothèque
- Participer à la gestion et au suivi des collections (classer, ranger, mettre en avant des documents)
- Participation aux acquisitions des documents
- Participation à des animations

Les mineurs bénévoles ne font pas les prêts. Ils ne sont pas formés au logiciel et n'ont pas accès à l'ordinateur de travail de la bibliothèque.

MODALITES D'ENGAGEMENT

Le bénévole mineur ne peut effectuer son activité qu'en présence d'un adulte, salarié ou bénévole.

L'engagement du bénévole mineur ne peut excéder 2 heures par mois.

Il ne dispose pas de moyen d'accès à la bibliothèque (badge et clefs).

DUREE ET SUIVI DE L'ENGAGEMENT

La durée de l'engagement des mineurs bénévoles sera fixée en accord avec leurs responsables légaux et le référent de la bibliothèque. Le mineur peut cesser sa participation au fonctionnement de la bibliothèque à tout moment.

Un bilan régulier sera effectué pour évaluer son intégration et son bien-être.

ASSURANCE – RESPONSABILITE

L'autorité publique reconnaît le bénévole mineur comme concourant au service public. Dès lors qu'il suit les règles de sécurité, le bénévole a droit à la protection publique contre les risques encourus au cours de sa mission.

Il doit préalablement avoir une police d'assurance responsabilité civile.

Le mineur se rend à la bibliothèque et en repart par ses propres moyens.

PROTECTION DES DONNEES ET DROIT A L'IMAGE

Les dispositions relatives à la protection des données personnelles et au droit à l'image, conformément au RGPD, s'appliquent aux mineurs bénévoles. Une attention particulière sera portée à la confidentialité et à la sécurité de leurs informations.

J'ai bien pris connaissance des conditions et modalités d'engagement, comme des missions définies ci-dessus.

J'ai pris connaissance de l'annexe à la charte du bénévole en bibliothèque – charte des mineurs bénévoles - et me tiens responsable de son application.

Fait à Le.....

Signature

AUTORISATION PARENTALE- MINEUR BENEVOLE

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Demeurant :

Téléphone :

Mère, père ou tuteur légal, (barrer les mentions inutiles)

autorise mon enfant.....,

né le/...../..... à.....,

à participer aux missions de Lecture publique portées par les bibliothèques de Fillière.

J'atteste que mon enfant figure sur une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile